

COMMUNE D'ANGLARS-NOZAC

Conseil Municipal Réunion du 19 novembre 2015 à 20h30

Présents : Pascal Salanié, Pascal Pavan, Serge Bazin, Christiane Verdier, Marie Ayzac, Frédéric David, Joëlle Montagne, Francine Vielmon

Procurations : Pierre Vatin à Pascal Salanié, Nelly Espagnat à Joëlle Montagne

Absents : Guillaume Miard

Point 1 :

Prix de l'eau.

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal qu'il y a lieu de délibérer sur le prix de l'eau pour l'année 2016. Le tarif en vigueur avait été voté le 15/01/2010. Il est proposé de discuter sur une éventuelle augmentation de ces tarifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide
- de maintenir les tarifs en vigueur.

Et mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents se rapportant à cette décision.

VOTE : POUR 10 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Point 2 :

Approbation du compte d'affermage. Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du compte d'affermage désigné ci-dessus, vérifié par le chargé de mission de conseil de l'exploitation du service de l'eau.

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, l'assemblée adopte :

le présent compte d'affermage dont un exemplaire sera remis, pour suite à donner, à Monsieur le Receveur.

VOTE : POUR 10 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Point 3 :

Schéma Départemental Coopération Intercommunale.

Monsieur le Maire fait lecture à l'assemblée du dossier envoyé par Mme la Préfète du Lot relatif au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le texte en annexe.

Il mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents s'y rapportant.

VOTE : POUR 10 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Point 4 :

Rapport Schéma mutualisation des services CCQB.

Monsieur le Maire fait lecture à l'assemblée du rapport sur la mutualisation des services en Quercy-Bouriane reçu en Mairie. Il y a lieu de prendre position sur ces données.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'ajouter la gestion de l'ALSH d'Anglars-Nozac et la mise à disposition des locaux contre remboursement des charges.

Il mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents s'y rapportant.

VOTE : POUR 10 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Point 5 :

Chemin Pech Levrier

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que le chemin du Pech Levrier est détérioré. L'entreprise FERRERO propose un devis de 2 640.00 €. Ce devis est commun aux Communes de Rouffilhac et D'Anglars-Nozac car ce chemin s'étend sur ces 2 communes.

La Commune de Rouffilhac propose d'en prendre 50% à sa charge à condition que la Commune d'Anglars-Nozac en fasse de même. Elle propose aussi que les travaux d'entretien à venir de ce chemin soit, de même, pris en charge de la même façon et à même hauteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition : La commune d'Anglars-Nozac supportera 50 % de cette facture et des travaux qui pourraient survenir

pour l'entretien de ce chemin dans le futur. Il mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents s'y rapportant.

VOTE : POUR 10 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Point 6 :

Don Ligue Contre le Cancer.

Monsieur le Maire évoque la disparition dernière d'un ancien Conseiller Municipal. Selon son désir, il a été inhumé sans fleur ni plaque. Il désirait que des dons soient effectués auprès de la ligue contre le cancer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'effectuer un don auprès de la ligue contre le cancer d'un montant de 50.00 € et mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents se rapportant à cette décision.

VOTE : POUR 10 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Point 7 :

Tarifs assainissement.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de revoir les tarifs de l'assainissement collectif. En effet, ces tarifs n'ont pas été réévalués depuis de nombreuses années, et les recettes qu'ils génèrent ne permettent pas un fonctionnement équilibré de ce budget. De plus, dans le cadre du PLU, des travaux de mise aux normes sont à envisager. Enfin, concernant ce dernier point, des subventions pourraient être demandées mais nos tarifs sont trop faibles pour y prétendre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer l'abonnement annuel à 38.40 € et le m³ à 0.48€ (dès le 1^{er} m³). Ces tarifs entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2015. Le Conseil Municipal mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

VOTE : POUR 10 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Point 8 :

Participation pour l'assainissement collectif.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans la séance du 08 juin 2012, le Conseil Municipal avait décidé d'appliquer une participation pour l'assainissement collectif de 1 000.00

€ pour tous les permis de construire déposés à partir du 1^{er} juillet 2012. Il est proposé de revoir ce tarif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal qu'un montant de participation à l'assainissement collectif d'un montant de 1300 € sera appliqué par branchement pour les dossiers qui seront déposés à compter du 1^{er} janvier 2016 et qui seront raccordables au réseau d'assainissement collectif.

Ce paiement sera demandé au pétitionnaire lors du dépôt de la déclaration d'ouverture de chantier.

Le Conseil Municipal mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à la mise en place de cette participation ainsi que pour son règlement.

VOTE : POUR 10 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Point 9 :

Affiliation volontaire du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Figeac Quercy Vallée de la Dordogne au Centre de Gestion.

Monsieur le Maire fait part à du courrier du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot en date du 19 octobre 2015. Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Figeac Quercy Vallée de la Dordogne demande à adhérer au Centre de Gestion. En tant que commune adhérente, le Conseil Municipal doit émettre un avis sur cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette adhésion et mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents s'y rapportant.

VOTE : POUR 10 CONTRE 0 ABSTENTION 0